

ACTION URGENTE

ZAMBIE. LE CHEF D'UN PARTI D'OPPOSITION PLACÉ EN DÉTENTION ET INCULPÉ DE TRAHISON
Le chef du Parti uni pour le développement national (UPND), Hakainde Hichilema, a été arrêté le 10 avril. Il a été inculpé de trahison après avoir été accusé d'avoir bloqué le cortège du président zambien alors que celui-ci se rendait à une cérémonie traditionnelle dans la province de l'Ouest, le 8 avril. En Zambie, la trahison est une infraction non susceptible de libération sous caution et passible de la peine de mort. Hakainde Hichilema est détenu au camp de Lilayi, un camp d'entraînement de la police, à la périphérie de Lusaka.

Le lundi 10 avril, des policiers puissamment armés ont fait une descente au domicile du président de l'UPND, **Hakainde Hichilema**, à Lusaka, en Zambie. La police a coupé l'électricité du bâtiment, bloqué l'accès aux routes principales, cassé les portes et projeté du gaz lacrymogène à l'intérieur de la maison. Hakainde Hichilema était chez lui, avec sa famille, au moment de l'assaut. Sa femme, qui est asthmatique, a perdu connaissance à deux reprises pendant l'intervention.

Hakainde Hichilema a ensuite été emmené au camp de Lilayi, un camp d'entraînement de la police situé à la périphérie de Lusaka, où il est actuellement détenu. Il a été inculpé de trahison. Les autorités affirment que le président de l'UPND, alors qu'il se rendait, le 8 avril, à une cérémonie à Mongu (province de l'Ouest), accompagné d'un convoi de plus de 60 véhicules, a bloqué le cortège du président Edgar Lungu. Selon elles, le véhicule de Hakainde Hichilema n'a pas cédé le passage au cortège présidentiel. Cependant, des séquences vidéo montrent que chacun des deux convois est resté de son propre côté de la route, sans bloquer l'avancée de l'autre cortège.

Le 12 avril, Hakainde Hichilema a été inculpé, en vertu du Code pénal, de trahison, de désobéissance à des ordres légitimes, de manquement à une obligation prévue par la loi et d'outrage. En Zambie, la trahison est une infraction non susceptible de libération sous caution, passible au minimum d'une peine de 15 ans de réclusion et, dans le pire des cas, de la peine capitale.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en anglais ou dans votre propre langue :

- demandez aux autorités zambiennes de libérer Hakainde Hichilema immédiatement et sans condition ;
- demandez-leur de mettre fin aux manœuvres d'intimidation et au harcèlement, sous toutes leurs formes, ainsi qu'aux arrestations arbitraires et aux détentions arbitraires, qui visent des membres de l'opposition, en particulier de l'UPND, notamment par le biais d'une utilisation abusive du système judiciaire ;
- engagez-les à veiller à ce que ni Hakainde Hichilema, dans l'attente de sa libération, ni ses collaborateurs ne soient victimes de torture ou d'autres formes de mauvais traitements.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 26 MAI 2017 À :

Président de la République zambienne

His Excellency Edgar Chagwa Lungu

Office of the President

Plot 1 Independence Avenue

10101

P.O. Box 50212

Lusaka

Zambie

Courriel : lunguedgar@gmail.com

**Formule d'appel : Your Excellency, /
Monsieur le Président,**

Inspecteur général de la police

Kakoma Kanganja

Zambia Police Service Headquarters

P.O. Box 50103

Lusaka

Zambie

**Formule d'appel : Dear Inspector
General, / Monsieur,**

Copies à :

Présidente de la Commission zambienne
des droits humains

Florence Chibweshwa

Head Office

Independence Avenue

P.O. Box 33812

Lusaka

Fax : 260 211 252 342

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de la Zambie dans votre pays. Insérez les adresses ci-dessous :

Name, Address 1, Address 2, Address 3, Fax number Email address Salutation .

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

ZAMBIE. LE CHEF D'UN PARTI D'OPPOSITION PLACÉ EN DÉTENTION ET INCULPÉ DE TRAHISON

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Hakainde Hichilema est le président du principal parti d'opposition zambien, le Parti uni pour le développement national (UPND). Il a été l'un des candidats à l'élection présidentielle du 11 août 2016, à l'issue de laquelle il a été battu de justesse par le président sortant, Edgar Chagwa Lungu. Après sa défaite, l'UPND a saisi la Cour constitutionnelle pour contester les résultats du scrutin. Sa requête a été rejetée par trois juges constitutionnels, qui ont pris cette décision sans entendre les arguments du parti et sans faire intervenir deux autres juges de la Cour.

Hakainde Hichilema avait été arrêté à Luanshya le 6 octobre 2016, en même temps que Geoffrey Bwalya Mwamba, vice-président de l'UPND, alors qu'ils allaient rendre visite à des sympathisants incarcérés. Plusieurs membres du parti sont détenus depuis août 2016. Hakainde Hichilema s'est toujours rendu disponible pour la police lorsqu'elle le souhaitait. Par le passé, des membres et des militants de l'UPND ont été soumis à des manœuvres de harcèlement et à des arrestations arbitraires.

Nom : Hakainde Hichilema
Homme

AU 90/17, AFR 63/6061/2017, 14 April 2017